

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2017
A 20 H 30**

Présents : Madame le Maire, Bernard Raffin, Vincent Lafaye, Bernard Moncla, Jérôme Coché, Jean-Michel Meyniel, Nicole Grousset, Christian Paszak et Bernard ACHILLE.

Absents : L. PENY, I. PAULY et C. LARRANAGA, D. BARRAUD
Isabelle PAULY donne procuration à J. MUGRON

Secrétaire de séance : B. MONCLA

Madame le Maire a soumis au vote des élus l'approbation du compte-rendu du CM du 07 novembre 2016. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

Mme LIOTEAU et M. SCHEID ont été recrutés pour le recensement de la population.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire propose de rajouter une question concernant le règlement du service assainissement suite à la mise en place du tout à l'égout. Accord unanime.

**1 – AUTORISATION MANDATE-
MENT FACTURES INVESTISSE-
MENT**

Délibération n°01 /2017

Comme tous les ans, avant le vote du budget, le conseil est sollicité pour autoriser Mme le Maire à prélever jusqu'à 25 % des dépenses d'investissement pour financer les travaux en cours ou prévus. Accord unanime.

**2 – REMUNERATION DES
AGENTS RECENSEURS**

Délibération n°02 /2017

Le conseil municipal propose de fixer la rémunération de ces deux agents à 790,50 euros, soit une dépense globale de 1589 € qui doit être en totalité ou en partie remboursée par l'état.

3 – PRIME DES AGENTS

Délibération n°03 /2017

Une réforme décidée par l'Etat nous conduit à créer 2 systèmes :

IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) transpose d'ancien système du calcul des primes sur le nouveau mode.

CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Cette prime, qui vient en supplément de l'IFSE, est à la discrétion de Mme le Maire.

Cette réforme se substitue au système actuel ; elle est à l'appréciation du CM. Pour l'instant, elle ne concerne que les agents administratifs.

Accord unanime.

**4 – DESIGNATION DES
DELEGUES**

Délibération n°04 /2017

Notre collègue étant décédé, nous devons le remplacer.

Mme MUGRON est désignée déléguée titulaire à la commission eau et assainissement

M. MEYNIEL est désigné délégué titulaire à la commission fonctionnement du collège de Rauzan.

Accord unanime

**5 – DESIGNATION DELEGUE
SIPHEM**

Délibération n° 05 /2017

Monsieur ACHILLE sera désigné délégué suppléant en remplacement de M. PENON

Vote à l'unanimité.

**6 – REGLEMENT DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT**
Délibération n° 06 /2017

- Associations culturelles et sportives :
Josette MUGRON
- 4 autres : Josette MUGRON

Suite à la mise en place du tout à l'égout collectif, il nous faut :

Fin de la séance à 22 h 53

- mettre en place un règlement
- signer un contrat avec la SOGEDO.

Ceci concerne particulièrement le contrôle du branchement du particulier sur le réseau collectif. Il en coutera :

J. MUGRON B. MONCLA

- contrôle initiale : 80 €HT à la charge de la commune

- contrôle en cas de transaction immobilière : 80 €HT à la charge du demandeur

B. RAFFIN JM. MEYNIEL

- contrôle suivi des eaux parasites : 80 €(75 € 1 à 10 et 70 €plus de 10)

Dans le cadre d'une vente d'un immeuble, le vendeur devra justifier par un certificat délivré par la SOGEDO de son branchement au réseau collectif qui sera payant.

V. LAFAYE J. COCHÉ

Accord unanime.

7 – QUESTION DIVERSE

C. PASZAK B. ACHILLE

En question diverse, Madame le Maire nous informe de l'élection de M. D'AMECOURT Yves à la présidence de la CDC du Sauveterrois.

Ont été élus par le Conseil Municipal, à l'unanimité, les conseillers suivants pour participer au travail des différentes commissions :

N. GROUSSET

- voiries, chemin de randonnée :
Vincent LAFAYE
- communication, gironde numérique :
Nicole GROUSSET
- enfance, jeunesse, mission locale :
Jérôme COCHÉ
- tourisme, pays d'art et d'histoire,
OTEM : Jean-Michel MEYNIEL
- bâtiments, entretiens, projets
immobiliers : Bernard MONCLA.

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2017
À 20 H 30**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, MEYNIEL, LAFAYE, BARRAUD, COCHÉ et Mmes GROUSSET et PAULY.

Absents : L PENY, C. LARRANAGA

Excusés : B. ACHILLE et C. PASZAK

Secrétaire de séance : N. GROUSSET

Procurations :

B. ACHILLE donne procuration à C. PASZAK

**1 – CONGES MALADIE CORINNE
BLONDY**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que Mademoiselle BLONDY est actuellement congé maladie.

**2 – DELIBERATION AUTORISANT LES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Délibération n° 07/2017

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 01/2017.

Madame le Maire explique que M. DUFRESNE, Trésorier de Créon, demande que le détail des dépenses avant budget soit listé.

Accord unanime

3– IHTS

Délibération n° 08/2017

A la demande du trésorier de Créon, le conseil municipal doit délibérer sur le paiement aux agents de la commune des éventuelles Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (heures supplémentaires).

Accord unanime.

4 – ERASMUS

Délibération n° 09/2017

Une subvention a été attribuée de 21 890 €

Dépenses à prévoir :

- voyage en Pologne
- achat de cadeau pour Noël
- voyage en Crète Mme FARGES et Mme FISCHER : 2 053 €

La Mairie a reçu 40 % de la somme totale.

Le dossier est présenté au Trésorier qui le bloque et refuse de payer.

Madame le Maire prendra contact avec Mme MATHÉ (Erasmus) pour trouver une solution.

Madame le Maire donne lecture de la délibération retraçant les dépenses de Mme FARGES. Délibération soumise au vote du Conseil Municipal. Accord unanime.

5– RESTES A REALISER

Délibération n° 10/2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses engagées en investissement pour 2016 n'ont pas été réglées et présente un tableau mentionnant toutes les factures en attente de paiement, soit un montant total de : 9 668,76 €

Madame le Maire demande à son Conseil de bien vouloir autoriser le mandatement de ces sommes au budget 2017 dans le cadre des restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Accord unanime.

**6– RENOUVELLEMENT CONTRAT -
ADHESION GROUPEMENT ACHATS
ENERGIES (SDEEG)**

Délibération n° 11/2017

Madame le Maire donne lecture de l'exposé.

Le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité des membres présents, le renouvellement d'adhésion au SDEEG, l'adhésion aux achats groupés et autorise Madame le Maire à signer le contrat.

7- AVANCE SUR SUBVENTION 2017 AU PROFIT DU CCAS

Délibération n° 12/ 2017

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une avance de subvention 2017 au CCAS, en attendant le vote du budget primitif 2017. En effet, la trésorerie actuelle du CCAS ne permet pas le paiement des courantes (salaire, emprunt)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser la somme de 5000 € au CCAS.

8- CONGES APC

Délibération n° 13/2017

Madame le Maire explique à son Conseil Municipal que Mme BARBÉ Laetitia, agent postal communal, n'a pu bénéficier de la totalité de ses congés 2016 faute de remplaçante.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le paiement des deux jours restants.

Accord unanime.

9- OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA CDC

Délibération n° 14/2017

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi ALUR modifie dans son art 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des CDC et Communautés d'Agglomération.

Il en résulte que le transfert aux CDC et Communautés d'Agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes membres.

Madame le Maire propose de s'opposer au transfert de compétence, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU à la CDC de rattachement,
- demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision.

11- LOGEMENT ECOLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des retards de paiement de la locataire. Un rdv a été pris avec elle.

L'envoi d'une lettre recommandée est envisagé.

12- DIVERS

Vandalisme à Chollet et dans les WC publics de Frontenac.

Le Docteur PAULY avait dit arrêter son activité le 31 mars 2017 ; il modifie la date, ce sera le 14 avril 2017.

La municipalité est très ennuyée pour sa succession car il est difficile d'anticiper son remplacement avec un changement de date répétitif.

Le problème des chiens errants est toujours d'actualité.

La séance est levée à 22 h 30.

J. MUGRON

B. MONCLA

B. RAFFIN

JM. MEYNIEL

V. LAFAYE

J. COCHÉ

D. BARRAUD

I. PAULY

N. GROUSSET

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2017
À 17 H 30**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, MEYNIEL, LAFAYE, BARRAUD, ACHILLE, COCHÉ, et Mme GROUSSET.

Absents : L PENY, C. LARRANAGA

Excusés : C. PASZAK et I. PAULY

Secrétaire de séance : Nicole GROUSSET

Procurations :

Isabelle PAULY donne procuration à J. MUGRON

**1 – VOTE DU COMPTE DE
GESTION et du COMPTE
ADMINISTRATIF 2016**

Délibération n° 16 /2017

Délibération n° 17 /2017

Il est donné lecture des différents chapitres du compte de gestion et du compte administratif. Madame le Maire quitte la salle lors du vote. Les membres du Conseil Municipal se prononcent, à l'unanimité des membres présents, favorablement au vote du compte administratif 2016 et approuvent le compte de gestion.

Fonctionnement :

Dépenses : 659 215.41 €

Recettes : 1 063 698.88 €

Investissement :

Dépenses : 276 151.54 €

Recettes : 234 848.98 €

REPORTS 2016

Excédent fonctionnement : 408 056.69 €

Reste à réaliser : 9 668.76 €

Déficit d'investissement : 41 302.56 €

2 – AFFECTATION DE RESULTAT 2016

Délibération n° 18 /2017

Excédent au 31 décembre 2016 : 408 056,69 €

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Délibération n° 20 /2017

Il est donné lecture des différents chapitres du budget primitif. Les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité des membres présents, favorablement au vote du budget primitif 2017.

Fonctionnement : 890 245.53 €

Investissement : 306 214.09 €

Budget de : 1 196 459.62 €

4– VOTE DES 3 TAXES

Délibération n° 19 / 2017

Les taux pour 2017 sont les suivants :

◆ taxe habitation : 14.44 %

◆ taxe foncier bâti : 25.09 %

◆ taxe foncier non bâti : 66.74 %

Accord à l'unanimité des membres présents

5– SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Délibération n° 21 /2017

APPEL 3 800 €

LA GAULE FRONTENACAISE 500 €

CHEVREUILS V.T.T 500 €

LA BOULE FRONTENACAISE 400 €

LES TONGS IMPREVIBLES 500 €

APE DE L'ENGRANNE 350 €

CAGUILLE RAGEUSE 250 €

PREVENTION ROUTIERE 100 €

ASSO RECHERCHES ARCHEO 350 €

Accord unanime

A.C.C.A 300 €

Pour : 9 contre : 1

6 – AVENANT CONTRAT SAFER

Délibération n° 15 /2017

Madame le Maire donne lecture de l'avenant qui vient modifier la convention établie entre la commune et la SAFER le 09 mars 2010, concernant la surveillance du marché foncier de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les modalités de cet avenant et autorise Mme le Maire à le signer.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire a informé le Conseil Municipal que la plainte déjà déposée auprès du Procureur de la République par l'Association des Entrepreneurs a été une nouvelle fois adressée à la mairie pour réponse.

Le dossier lui a été envoyé au complet avec une demande de réponse en termes cordiaux.

Madame le Maire a distribué à tous les conseillers un courrier inclus dans le dossier. Lettre adressée à Monsieur le Procureur par l'Association des Entrepreneurs de Frontenac le 07 décembre 2016, dénonçant l'ensemble du Conseil Municipal sur l'aménagement de la halle et de la place jouxtant celle-ci.

Madame le Maire soumet cette question au Conseil Municipal : êtes-vous d'accord sur l'aménagement de la place ?

Vote : pour : 10 contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 19 h 35.

J. MUGRON

B. MONCLA

B. RAFFIN

JM. MEYNIEL

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22 MAI 2017
A 20 H 30**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, MEYNIEL, LAFAYE, BARRAUD, PASZAK, ACHILLE, COCHÉ, et Mme GROUSSET.

Absents : L PENY, C. LARRANAGA

Excusés : I. PAULY

Secrétaire de séance : Bernard RAFFIN

Procuration :

Isabelle PAULY donne procuration à B. RAFFIN

1 – FDAEC

Délibération n° 24/2017

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser en 2017 les opérations suivantes :
 - * travaux de voirie : 43 314 €
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention :
 - * de 14 377 Euros au titre de la voirie
- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
 - * pour la voirie : 28 937 Euros par auto-financement.

Accord unanime.

**2 – RECTIFICATION TABLEAU
DES TAXES**

Délibération n° 22/2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu une erreur matérielle (erreur de frappe) dans la délibération n° 19/2017 du 05 avril 2017 sur la fiscalité.

Le Conseil Municipal décide de valider la modification du taux de la taxe d'habitation voté à 17,44 % au lieu de 14,44 %.

Les montants votés au budget 2017 restent inchangés.

Accord unanime.

**3 – DECISION MODIFICATIVE
BUDGET 2017**

Délibération n° 25/2017

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts pour certains articles du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants et qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

Madame le Maire donne lecture des articles concernés.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

4 – COMPETENCES CDC

Madame le Maire explique qu'il a fallu accorder les statuts de la CDC de Targon avec les statuts de la CDC de Sauveterre de Guyenne.

Madame le Maire soumet donc aux Conseillers Municipaux le nouveau tableau récapitulatif des compétences et demande aux membres du Conseil de choisir.

Madame le Maire donne lecture du nouveau tableau établi et soumet au vote : pour 10

5 – VOIRIE

Délibération n° 26/2017

Madame le Maire présente le dossier relatif aux travaux de voiries communales 2017 dans le cadre du groupement de communes de

Targon dont le coordonnateur est la mairie d'Escoussans.

Le montant des travaux s'élève à 38 501,04 €

Après avoir répondu aux différentes questions, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte d'engagement avec Eurovia Gironde ainsi que toutes les pièces liées à ce marché.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce marché.

6 – ADHESION GIRONDE RESSOURCES

Délibération n° 23/2017

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que cet organisme dépend du Conseil Départemental et offre plusieurs services auprès des Communes et notamment l'aide d'ingénierie pour tous les projets communaux.

Madame le Maire donne lecture des statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » et précise que le montant de l'adhésion coûte 50 €/an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »,
- d'adhérer à « Gironde Ressources »,
- d'approuver le versement de la cotisation,
- de désigner Mme le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »

- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

7 – FETE COMMUNALE

La fête se déroulera sur une seule journée le 08 juillet. La commission s'est réunie pour examiner les devis du traiteur.

Nicole GROUSSET informe le Conseil Municipal que deux choix sont possibles : le bar l'Archange et la Rôtisserie.

Après avis du conseil, le devis de la Rôtisserie est retenu.

Pour : 6 contre : 4

Programme de la fête :

Concours de belote

Apéritif organisé par le Bar l'Archange

Repas organisé par la Rôtisserie

Intervention Association Langage des signes

Feu d'artifices

Exposition œuvres d'art samedi et dimanche dans l'Eglise.

8 – DIVERS

- Madame le Maire informe de la tenue d'une enquête publique suite à la demande de la SARL Les pierres de Frontenac concernant la carrière de pierres de Piquepoche et Tiffaut pour une prolongation de son exploitation pour 30 ans à compter du mois d'août 2017.
 - Vincent LAFAYE fait un point sur la voirie :
 - accès bus école
 - foyer (cheminement)
 - pharmacie (2 places de parking)
 - devant vestiaires du foot
 -
- Les travaux coûteront 31 000 € (prix groupement d'achat)

La réfection de la place sera étudiée pour l'année 2018 afin d'obtenir une subvention du PETR.

- Projet d'organiser un pot d'arrivée et de départ des médecins Mme Afonso et Mr PAULY.

La séance est clôturée à 23 h 30.

J. MUGRON

B. MONCLA

B. RAFFIN

JM. MEYNIEL

V. LAFAYE

J. COCHÉ

N. GROUSSET

B. ACHILLE

D. BARRAUD

C . PASZAK

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2017
A 20 H 00**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, MEYNIEL, LAFAYE, BARRAUD, COCHÉ, et Mme GROUSSET.

Absents : L PENY, C. LARRANAGA, C. PASZAK, B. ACHILLE

Excusés : I. PAULY

Secrétaire de séance : Nicole GROUSSET

Procuration :

Isabelle PAULY donne procuration à B. MONCLA

**1 – PRESENTATION PROJET
OUISTITI**

Madame le Maire explique le projet de Ouistiti de s'installer dans un local dédié à leurs activités. Il désire rester sur Frontenac. Il a pris contact avec la CDC.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour étudier ce projet en relation avec le Président de la CDC et les autorités compétentes.

Pour : 9

2 – MA COMMUNE, MA SANTÉ

Présentation du projet « Ma commune, Ma santé » à l'ensemble du Conseil Municipal. La décision se prendra au prochain Conseil Municipal.

**3 – ENQUETE PUBLIQUE « Les
Pierres de Frontenac »
Délibération n° 27/2017**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier de demande d'autorisation pour le renouvellement d'exploitation de la carrière de pierres de Piquepoche et Tiffaut, sollicitée par la Sarl Les Pierres de Frontenac.

Après avoir examiné ce dossier, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à cette demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation de carrière pour une durée de 30 ans.

**4 – ORGANISATION FETE
COMMUNALE**

Rappel organisation fête locale à l'ensemble des membres du Conseil Municipal :
Programme / Repas

5 – DIVERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation d'un lampadaire route de Sauviolle.

Madame le Maire fait part à son Conseil Municipal du vol de radio au Cabinet Médical. M. Moncla précise que les travaux d'insonorisation sont pratiquement achevés.

Fin de séance : 22 h 30

J. MUGRON

B. MONCLA

B. RAFFIN

JM. MEYNIEL

V. LAFAYE

J. COCHÉ

N. GROUSSET

D.BARRAUD

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
01 SEPTEMBRE 2017
A 20 H 30**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, MEYNIEL, LAFAYE, COCHÉ, ACHILLE et Mme GROUSSET.

Absents : L PENY, C. LARRANAGA, C. PASZAK,
Excusés : I. PAULY et D. BARRAUD

Secrétaire de séance : Nicole GROUSSET

Procuration :

Isabelle PAULY donne procuration à J. MUGRON
David BARRAUD donne procuration à J. COCHÉ.

1 – CONVENTION OUISTITI
Délibération n° 33/2017

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que le projet d'installation d'un chapiteau est validé et propose :

*de mettre à disposition de l'Association Ouistiti :

- la parcelle ZO 317 afin d'y installer le chapiteau
- le pavillon d'accueil (sanitaires)

*de signer une convention pour une durée d'un an (du 1er septembre 2017 au 31 août 2018) renouvelable par tacite reconduction.

Mme le Maire donne lecture de la convention.

Accord unanime.

2 – DECISION MODIFICATIVE
Délibération n° 28/2017

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts pour certains articles du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants et qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

Madame le Maire donne lecture des articles concernés.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

3 – INDEMNITES RECEVEUR MUNICIPAL

Délibération n° 29/2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder une indemnité d'un montant de 401,64 € à M. DUFRESNE, Receveur municipal, dans le cadre des indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

4 – VENTE DE CHAISES

Délibération n° 30/2017

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intention de vendre des chaises vétustes du foyer municipal suite à l'achat de 50 nouvelles chaises. Le nombre est arrêté à cinquante chaises.

Madame le Maire propose de fixer le prix à deux euros l'unité.

Accord unanime.

5 – ENEDIS – DECONSTRUCTION LOGEVIE

Délibération n° 31/2017

Madame le Maire donne lecture du courrier d'ENEDIS relatif à la déconstruction d'une partie de la Résidence Lassijan et soumet les plans joints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la déconstruction partielle de cette résidence conformément aux documents présentés.

6 – MUTATION ET REMPLACEMENT Melle BLONDY

Délibération n° 32/2017

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mademoiselle BLONDY est en congé maladie depuis le 18 janvier 2017.

Madame le Maire donne lecture du courant émanant de Melle BLONDY mentionnant sa mutation vers la commune de Berson à compter du 02 novembre 2017 et explique qu'il y a lieu de prévoir son remplacement.

La remplaçante actuelle quittera son poste au 29 septembre 2017 pour cause familiale.

Il sera donc nécessaire de recruter un nouvel agent (8 h hebdomadaire). Mme DEGROLARD, qui travaille actuellement à Cessac, est intéressée par ce poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette demande de mutation et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un nouvel agent.

7 – MA COMMUNE, MA SANTÉ

Suite à la présentation du mois de juillet, le conseil municipal s'est prononcé défavorablement à cette adhésion.

Pour : 3 Contre : 4 Abstentions : 3

8 – TOUR DE GIRONDE 2018

Délibération n° 33/2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le 09 juin prochain, la commune pourrait accueillir une étape « contre la montre individuel » suivie d'un départ de ligne de la 2^{ème} étape, le même jour dans l'après-midi, du Tour de Gironde 2018.

- 20 équipes de 4 à 6 coureurs
- 12 policiers et des accompagnateurs

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la contribution financière soit 7500 €. La commune participerait à hauteur de 3500 €

Des demandes seront adressées à divers sponsors : Super U, Groupama, Entre 2 mers

pneus, Les Briconautes, Les Pierres de Frontenac.

Madame le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation d'accueillir ce Tour de Gironde 2018.

Accord unanime.

Madame le Maire soumet au vote le montant de la contribution soit 3500 € maximum.

Accord unanime.

9 – DIVERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. BRUN.

Mme GUINGUET va s'occuper du secrétariat du RPI ainsi que de la vente des tickets de cantine, de la gestion de la garderie et du transport scolaire.

Le secrétariat du RPI pourrait alors être assuré à l'école les mardi, mercredi et jeudi matin.

Nicole GROUSSET a fait part au Conseil Municipal qu'il manque sur le site internet, dans la rubrique école, des informations sur l'acquisition des tickets de cantine.

Par ailleurs, elle interpelle Madame le Maire sur l'état du terrain de Monsieur BORET Jean-Louis, chemin de la commanderie.

La séance est clôturée à 23 h

J. MUGRON

B. MONCLA

B. RAFFIN

JM. MEYNIEL

V. LAFAYE

J. COCHÉ

N. GROUSSET

B. ACHILLE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 OCTOBRE 2017
A 20 H 30**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA,
RAFFIN, LAFAYE, COCHÉ, BARRAUD.

Absents : L PENY, C. LARRANAGA, C. PASZAK,
Excusés : I. PAULY, N. GROUSSET, B. ACHILLE
et J.M. MEYNIEL

Secrétaire de séance : Bernard RAFFIN

Procuration :

Isabelle PAULY donne procuration à B. RAFFIN

Jean-Michel MEYNIEL donne procuration à J.
MUGRON.

N. GROUSSET donne procuration à B. MONCLA

B. ACHILLE donne procuration à D. BARRAUD

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil
Municipal décide de se réunir de nouveau le
13 octobre 2017.

J. MUGRON

B. MONCLA

B. RAFFIN

D. BARRAUD

V. LAFAYE

J. COCHÉ

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2017
À 18 H 30**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA,
RAFFIN, MEYNIEL, BARRAUD et Melle PAULY

Absents : C. LARRANAGA, C. PASZAK, B.
ACHILLE

Excusés : N. GROUSSET, L. PENY, J. COCHÉ,
V. LAFAYE

Procuration :

V. LAFAYE donne procuration à JM. MEYNIEL
N. GROUSSET donne procuration à B. MONCLA
J. COCHÉ donne procuration à J. MUGRON

Secrétaire de séance : Bernard MONCLA

***1 – MISE A DISPOSITION
PROVISOIRE D'UN LOCAL VIDE
DU CABINET MEDICAL AU
PROFIT DU SECRETARIAT DU
SIRP ENTENTE PEDAGOGIQUE
Délibération n° 34/2017***

Madame le Maire explique que la mairie n'a
pas assez de place pour accueillir

***2 –
Délibération n° 35/2017***

Madame le Maire